

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Imprimer Enregistrer Réinitialiser



■ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles e	d de leurs annexes, vous pouvez milliser le formulaine spécifique certa nº 13406
The part of the first of the state of the st	Egging of the Egging of the Egging
 Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,) Vous réalisez une nouvelle construction 	PC ou PA Dat Commune Année N° de dassier
Vous realisez une nouvello construction Vous effectuez des travaux sur une construction existante Votre projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions	La présente demande a été reçue à la mairie
Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.	le [Cechet de la mairie et signature du receveur Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
	au Directeur du Parc National
	ir indique ci-dessous. One copie sera duressee aux autres donates
Vous êtes un particulier Madame Monsieu	r 🔾
Nom:	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Date: ————————————————————————————————————	
Département : اسالت (Indiquez 999 si vous êtes né(e) à	à l'étranger)
Vous êtes une personne morale	
Dénomination :	Raison sociale :
N° SIRET : UUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUUU	டபடு Catégorie juridique : டபடபடப
Représentant de la personne morale : Madame 🖵 Monsieu	ur 🔲
Représentant de la personne morale : Madame Monsieu	ur 🖵 Prénom :
Nom:	
Nom:	
Nom : 2 - Coordonnées du demandeur	Prénom:
Nom : 2 - Coordonnées du demandeur Adresse : Numéro : Voie :	Prénom :
Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal:BP:Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:	Prénom : llité : Division territoriale :
Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal:BP:Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:	Prénom : llité : Division territoriale : utres que les décisions) soient adressés à une autre personne,
Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal: Loca Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (au veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madam	Prénom : Division territoriale : utres que les décisions) soient adressés à une autre personne, ne Monsieur Personne morale
Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal: BP: Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (au veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madam Nom:	Prénom : Division territoriale : utres que les décisions) soient adressés à une autre personne, ne Monsieur Personne morale
Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal: BP: Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (au veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madam Nom: OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie:	Prénom : Division territoriale : utres que les décisions) soient adressés à une autre personne, ne Monsieur Personne morale
Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal: Loca Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (au veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madam Nom: OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie:	Prénom : Division territoriale : utres que les décisions) soient adressés à une autre personne, ne Monsieur Personne morale Prénom :
Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal: Loca Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (au veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madam Nom: OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca	Prénom : Division territoriale : utres que les décisions) soient adressés à une autre personne, ne Monsieur Personne morale Prénom :
Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal: Loca Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (au veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madam Nom: OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal: Loca C	Prénom : Division territoriale : utres que les décisions) soient adressés à une autre personne, ne Monsieur Personne morale Prénom :
Nom:	Prénom: Division territoriale: Lutres que les décisions) soient adressés à une autre personne, ne Monsieur Personne morale Prénom: Division territoriale: Indiquez l'indicatif pour le pays étranger:
Nom: 2 - Coordonnées du demandeur Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal: Loca BP: Loca Cedex: Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (au veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madam Nom: OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Loca Code postal: Loca BP: Loca Cedex: Loca Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Téléphone: Loca Code courrier électronique les doutestrangers sulvante:	Prénom: Division territoriale: Litres que les décisions) soient adressés à une autre personne, me Monsieur Personne morale Prénom: Division territoriale: Indiquez l'indicatif pour le pays étranger:

3 - Le terrain	40.00		ALL ALGERTANCE
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'es) terrain(s) concerné(s) par votre projet Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant ap			5
Adresse du (ou des) terrain(s)			
Numéro : Voie :			Z R Z
Lieu-dit : Localité :			
Code postal:BP: Cedex:	como las tentra de calaborar a tro		
Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcell	es cadastrale	s, veuillez i	naiquer les pre-
mières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) :			
Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) :			
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefoi construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	s vous perme Oui 🖵	Non 🖵	Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 📮	Non 📮	Je ne sais pas 🗖
Le terrain est il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)?	Oui 🔲 Oui 📮	Non 🔲 Non 📮	Je ne sais pas Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement dibdir (location de Projet Urba Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urba Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	in Oui 🏻 Oui 🗖	Non 🚨 Non 🚨	Je ne sais pas Je ne sais pas
		atos do dán	ision ou d'autorisa-
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les contition, les numéros et les dénominations :	idissez, ies ud	ates do doo	ision ou d'autorieu
3.3 - Terrain issu d'une division de propriété Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions of lindiquez cette surface (en m²): et la superficie du terrain avant dividugles de votre demande une copie de l'attestation	a la date de l éjà établies s	a division. 3 sur l'autre p	of Cerre redie existo,
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménage Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (p.	ment ojet de consti	ruction)	
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les			
Quel que soit le secteur de la commune □ Lotissement □ Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre □ Terrain de camping □ Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances □ Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés □ Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports □ Aménagement d'un golf □ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectif de résidences mobiles de loisirs ○ Contenance (nombre d'unités) : □ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :			
Superficie (en m²):			
Profondeur (pour les affouillements):			
Hauteur (pour les exhaussements) :			
Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un protégé¹: ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou Aménagement situé dans un secteur sauvegardé¹: ☐ Création d'une voie ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante ☐ Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹: ☐ Création d'un espace public	, lorsqu'ils so	nt nécessa	ires à la gestion ou

		¥.
Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
	¥	
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
St les travaux sont realises par transition, verifier en provincia		
		J
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		8
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):		
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?		
Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot		
☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux c	onstructeurs.	
	Oui 🛘	Non 🖵
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	00. —	
si oui, quelle garantie sera utilisée ? consignation en compte bloqué ou garantie financière d'achèvement des travaux		
joindre la convention		_
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🚨	Non 🗖
		Alaus
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héberg	jement touris	uque
Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :		Tana Carre
Nombre maximal de personnes accueillies :		Day Research
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		
Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :		ALC: N
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explo	itation :	•
Lorsque le terrain est destine à une exploitation saisonniere, vouinez product la tea les persontes à conference	•	
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	Oui 📮	Non 🗖
Agrandissement ou reamenagement d'une structure existante :		,

5 - À remplir pour une demande comprenant	un projet de construction
5.1 - Architecte	
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🔲 Non 🖸	
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous	
Nom de l'architecte :	Prénom :
Numéro : Voie :	
	llité :
Code postal:	
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :	
Conseil Régional de :	
Téléphone:ou Téléc	opie:ou
Adresse électronique :	@
	s connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre n et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les n code.
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte :
	Contractive Action
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des	architecture), veuillez cocher la case ci-dessous ² : situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.
5.2 - Nature du projet envisagé	
Nouvelle construction	
☐ Travaux sur construction existante	
🔲 Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux :	
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure	
électrique nécessaire à votre projet :	à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 170 m²;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 170m²

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et qui n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations con	anlámontaires					
	(2)			3 X 35 35 3	or or a constraint	Harakfa i V vi vi
Nombre total de logeme				nt individuels : L	படுட dont co	liectifs: LL
Répartition du nombre t	total de logement c	réés par type	de financement :		D. O	
Logement Locatif Social		ssion Sociale (hors prêt à taux zèro)		Pret a taux zero 📖	
Autres financements :						540
Mode d'utilisation princ			ту П		Vente	Location □
Occupation personnelle (p				in algala 🗖		dence secondaire
S'il s'agit d'une occupat					√éranda 🗖	Abri de jardin
Si le projet porte sur une		n, veuillez prec	iser: Piscine 🕒	Garage 🖴	veranua 🖴	Aon do jardin e
Autres annexes à l'ha		λ wood titvo t				
Si le projet est un foyer			oour étudiants 📮	Résidence de t	ourisme 🗖	
Résidence pour personne Résidence hôtelière à voc			dence sociale		ésidence pour persor	nnes handicapées C
<u>lander</u>	ation sociale 🛥	11001	defice sociale	110	bildones pour perse.	
Autres, précisez : Nombre de chambres c	rááge on fover ou c	lane un héheri	gement d'un autre tv	ne:		
Répartition du nombre				e C t		
1 pièce Lulu 2 p	iiècesi ii ii i	3 pièces i 🔠	II I 4 pièces I II	5 pièces	eséia 6 ساسا	s et plus டபட
Nombre de niveaux du						
Indiquez si vos travaux Extension	comprennent notar Surélévation 🖵	mnent.	Création de ni	veaux suppléme	entaires 🗆	
Extension 🖬	Surelevation =		Creation do III	vouux supplom		
(F.E. Doctination doc	constructions at	tahlaan das s	urfaces			
5.5 - Destination des	constructions et	tableau des s surfa	urfaces aces de plancher³ en	m²		
5.5 - Destination des	Surface existante avant travaux (A)	tableau des s surfa Surface créée ⁴ (B)	urfaces aces de plancher ³ en Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	m² Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat 7 Industrie Exploitation agricole ou forestière	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public	Surface existante avant travaux	Surface créée ⁴	Surface créée par changement de destination ⁵	Surface supprimée ⁶	par changement de destination ⁵	(A) + (B) + (C)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²)	Surface existante avant travaux (A)	Surface Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	par changement de destination ⁵ (E)	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²)	Surface existante avant travaux (A)	surface Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destinations (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	par changement de destination ⁵ (E)	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière Entrepôt Service public ou d'intérêt collectif Surfaces totales (m²) 5.6 - Information sur I	Surface existante avant travaux (A)	surface Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D) réalisation au Action	par changement de destination ⁵ (E)	(A) + (B) + (C) - (D) - (E)

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaiteire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.112-2 du Code de l'urbanisme).

4 ll peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chembre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolle à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercials).

on posta sign sont of the commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivents, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.7 - Stationnement	
Nombre de places de stationn	ement
Avant réalisation du projet : L	лышы Après réalisation du projet : шышы .
Places de stationnement affec Adresse(s) des aires de stationn	tées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet ement :
Nombre de places :	
Surface totale affectée au statio	
our les commerces et cinéma	
mprise au sol des surfaces, bai	ties ou non, affectées au stationnement :
·	
ous les travaux de démolition ne s	e projet nécessite des démolitions sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votré projet sation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.
Date(s) approximative(s) à laq	uelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
☐ Démolition totale	2
Démolition partielle	reuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
en cas de demondon partiene, v	edillez decille los travado qui scrotti, lo cao concant, chectes cal les calles actualisments
	•
Nombre de logement démolis	
7 - Participation pour	voirie et réseaux
7-1 articipation pour	
f Si votre projet se situe sur un taire ou celles du bénéficiaire	terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriéde la promesse de vente, s'il est différent du demandeur
Madame ☐ Monsieur ☐	
Nom:	Prénom :
OU raison sociale :	
Adresse: Numéro:	Voie:
Lieu-dit:	Localité :
Code postal :	பட BP : டபட்ட Cedex : டட்ட
Ol la damendani babita 5 1/2	Division territoriale

8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.8

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À

Le:

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier: la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre:

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires;
 vous avez l'autorisation du ou des propriétaires;

⁻ vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹.

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pi	èces obligatoires pour tous les dossiers :	
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
Q	PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
	PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier
	PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par dossier

Pi	èce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé titre des monuments historiques :	à la réalisation d'une opération de restauration dans un secteur sauvegardé ou à l'intérieur d'u	immobilière ou sur des ın immeuble inscrit au
PC9. Un document graphique faisant appara parties du bâtiment faisant l'objet des travaux.	aître l'état initial et l'état futur de chacune des [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou e	n surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domai d'occupation temporaire du domaine public [A	ne pour engager la procédure d'autorisation rt. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réalise	une étude d'impact :	
PC11. L'étude d'impact ou la décision de disp de l'urbanisme]	ense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est susceptible d'affecter de maniè	re significative un site Natura 2000 :	
PC11-1. Le dossier d'évaluation des incident l'environnement ou l'étude d'impact en tenant	dences prévu à l'art. R. 414-23 du code de lieu [Art. R.431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si votre proje	t est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assai	nissement non collectif :
	L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R.431-16 c) du code de	1 exemplaire par dossier
Si votre proje	t est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
PC12.	'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre proje	t se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation	n d'une étude :
	'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le a prend en compte [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre proje	t nécessite un agrément :	
PC14.	a copie de l'agrément [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre proje	t se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à p	réserver :
	Jne notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. 16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre proje	t nécessite une étude de sécurité publique :	
PC16.	'étude de sécurité [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre proje	t est tenu de respecter la réglementation thermique :	
	Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique prévu par 111-20-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 i) du code de sme]	1 exemplaire par dossier
par le plan lo secteur délim d'un program	porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'u cal d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Ancien art. L. 123-2 b) du code d ité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans les me de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de . 123-2 d) ou art. L. 123-1 16° du code de l'urbanisme] :	le l'urbanisme] ou dans un quels, en cas de réalisation
catégo	In tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux ies de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local isme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
tenant lieu d	et porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urb ans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logem 1 15° du code de l'urbanisme] :	
	Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous dema	ndez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) justifié par la co	nstruction de logements
PC18. L	a délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
PC19. I	a mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de me]	1 exemplaire par dossier
The state of the s	destimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code anisme]	1 exemplaire par dossier
conven	Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la ion prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. 17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	ndez un dépassement de COS (Coefficient d'occupation des sols) en justifiant que rformance énergétique :	vous remplissez certains
	In document attestant que le projet respecte les critères de performance énergétique 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	In engagement d'installer des équipements de production d'énergie renouvelable ou pe à chaleur [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre proje	nécessite un défrichement :	
défriche et de l'é	a copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de ment est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation tat des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. 9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
		-

Si vo	tre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'autorisation d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe	1 exemplaire par dossier
	[Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si vot	re projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le 1	errain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet	H
П	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si lo 1	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'u	rbanisme :
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
Si vot	re projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
	PC36. La copie de la lettre du préfet attestant que votre dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 3 nune de moins de 20 000 habitants	
	PC36-1. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voi	tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographiqu	e:
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si vot	tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 éxemplaires du dossier spécifique
	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

	ous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du doc réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement e	
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
	PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
	PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC46. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Maria Har	。中国企成	elverillengen	edullting	u profet	1. 1/4
PC ou PA	[] 	Commune	I L L L L L L Année	└──	اسال

COMP.	A STATE MADE AND A STATE OF THE				
1 Renseignements concern	ant les constructions ou les aména	agements	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
1.1 - Ce cadre est à remplir obligatoirement, quelle que soit la nature de la construction, si vous créez de la surface taxable : Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s) :					
1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1) 1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation					
Dont :		Nombre de logements	Surfaces créées (1)		
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)				
Locaux à usage d'habitation	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)				
principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (5)				
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus, (PTZ+) (6)				
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé	Mathematical Company			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS	Ch. Jan Walington			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés				
Locaux à usage d'habitation second	aire et leurs annexes (2)				
Nombre total de logements			and a state of the		
Pour la réalisation de ces travaux, béi Oui Non Si oui, lequel ?	n principale ou création d'un bâtiment an néficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? ante conservée?m². Quel est le				
The o - oreation of extension de lo	caux non destines a l'habitation				
Nombre de commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9) Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes Locaux industriels et leurs annexes			Surfaces créées (1)		
Locaux artisanaux et leurs annexes					
	'une exploitation commerciale et non ouver	11. (40)			
	ant l'objet d'une exploitation commerciale (
Dans les exploitations et coopérative Surfaces de plancher des serres de p animaux, ranger et entretenir le maté à usage agricole, des locaux de tr l'exploitation (12) Dans les centres équestres :					
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (12)					

Control of the Contro				
1.3 - Autres éléments soumis à la taxe d'aménagement				
Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction :				
Superficie du bassin de la piscine :m².				
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	TO THE PLAN IS NOT THE CONTROL OF TH			
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :				
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m ;				
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :m².				
1.4 – Cas particuliers				
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels,				
technologiques ou miniers ? Oui Non				
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques or des monuments historiques ? Oui Non	ı inscrit à l'inventaire			
2 - Autres renseignements				
2.1 – Versement pour sous-densité (VSD) (13)				
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la comm	nune où vous construisez.			
Si oui, la surface de plancher de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minir	nal de densité (14) ?			
Oui Non				
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, ind	**************************************			
La superficie de votre unité foncière :				
La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (15):				
La valeur du m² de terrain nu et libre :€/m²				
Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (16) : m²				
Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (17), indiquez sa date :				
2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (18)				
Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévues				
sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre :€				
Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre ter été démolies : Oui Non	rain avant le 1er avril 1976 ont			
si oui, indiquez ici la surface de plancher démolie (19) :	m²			
) INSO N - Poder - N - Ho mayor				
l - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :				
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir			
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si lotissement:	votre terrain est un lot de			
F1: Le certificat fourni par le lotisseur [Árt, R. 442-11 2ª alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un				
rescrit fiscal : F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un plafond légal de densité et si votre projet dépasse ce plafond :				
F3. Un extrait de la matrice cadastrale [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
F4. Un extrait du plan cadastral [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			

	14/			
4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favora	bles			
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir			
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme				
L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier à réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (article R. 331-5 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	er de l'exonération prévue à			
Copie de la convention de projet urbain partenarial (article L. 332-11-3 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier			
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	sinistre et que vous pensez			
La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier			
En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine(20):				
L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1º août 2003	1 exemplaire par dossier			
5 - Autres renseignements (Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zé				
de bénéficier d'impositions plus favorables)	ro +) pouvant vous permettre			
	5			
The second of the second secon	Winds a standard of the			
Date				
Nom et Signature du déclarant				
. Tom of organizate an according				



ANNEXE

Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

1)/F	lèces obligatoires pour tous les dossiers :	
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
	A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

2) P	lèces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :				
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir			
Si vo	Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :				
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :					
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
Si votre projet porte sur la démolition d'un bâtiment adossé à un immeuble classé au titre des monuments historiques :					
	A8. Des photographies faisant apparaître l'ensemble des parties extérieures et intérieures du bâtiment adossées à l'immeuble classé [Art. R. 451-4 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			
	A9. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte à l'immeuble classé [Art. R. 451-4 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier			



Notice d'information pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable



Articles L.421-1 et suivants ; R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme

1. Quel formulaire devez-vous utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet?

Il existe trois permis:

- le permis de construire ;
- le permis d'aménager ;
- le permis de démolir.

Certains travaux et aménagements doivent simplement être précédés d'une déclaration préalable.

Enfin, des travaux et aménagements ne sont soumis à aucune formalité au titre du code de l'urbanisme. Ils doivent cependant respecter les règles d'urbanisme.

C'est la nature, l'importance et la localisation de votre projet qui déterminent le type de formalité auquel il doit être soumis et le formulaire que vous devez utiliser. Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr). Elle vous aidera à déterminer A quelle procédure est soumis votre projet.

Le permis d'aménager et le permis de construire font l'objet d'un formulaire commun. Les renseignements à fournir et les pièces à joindre à la demande sont différents en fonction de la nature du projet.

Si votre projet comprend à la fois des aménagements, des constructions et des démolitions, vous pouvez choisir de demander un seul permis et utiliser un seul formulaire.

■Le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagements.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir et/ou des constructions, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

Attention : les pièces à joindre seront différentes en fonction de la nature du projet.

- Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages,...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante. Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.
- Le formulaire de permis de démolir doit être utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé.

Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire ainsi que celui de la déclaration préalable permettent également de demander l'autorisation de démolir.

■ Le formulaire de déclaration préalable doit être utilisé pour déclarer des aménagements, des constructions ou des travaux non soumis à permis.

Lorsque votre projet concerne une maison individuelle existante, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes. Lorsque votre projet concerne la création d'un lotissement non soumis à permis d'aménager ou une division foncière soumise à contrôle par la commune, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable pour les lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

2. Informations utiles

Qui peut déposer une demande ?

Vous pouvez déposer une demande si vous déclarez que vous êtes dans l'une des quatre situations suivantes :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

· Recours à l'architecte :

En principe vous devez faire appel à un architecte pour établir votre projet de construction et pour présenter votre demande de permis de construire. Cependant, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 170 m²;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol, cumulée à la surface de plancher ou l'emprise au sol existante, n'excèdent pas 170 m²;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

3. Modalités pratiques

« Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr). Elle vous aidera à constituer votre dossier et à déterminer le contenu de chaque pièce à joindre.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

Combien d'exemplaires faut-il fournir ?

Pour les demandes de permis, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

Pour la déclaration préalable, vous devez fournir deux exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

Attention: des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si vos travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, ..).

Attention : certaines pièces sont demandées en nombre plus important parce qu'elles seront envoyées à d'autres services pour consultation et avis.

■Où déposer la demande ou la déclaration ?

La demande ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais d'instruction.

■Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager ;
- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir;
- 1 mois pour les déclarations préalables.

Attention: dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public,...), le délai d'instruction est majoré, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

4. Informations complémentaires .

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime (permis ou déclaration) auquel doit être soumis votre projet, vous pouvez demander conseil à la mairie du lieu du dépôt de la demande.

Vous pouvez obtenir des renseignements et remplir les formulaires en ligne sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr).

ACCOUNT OF THE PARTY OF THE PAR



Notice d'information pour la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables

A chaque fois que vous créez une surface, lors d'une construction ou d'une extension, remplissez ce cadre.

(1) Surface taxable de la construction : cette surface est utilisée pour calculer la taxe d'aménagement. Elle correspond au calcul défini à l'article R. 331-7 du code de l'urbanisme. Vous pouvez consulter la fiche de calcul annexée.

Article R. 331-7 – La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

a) Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;

b) Des vides et des trémies afférents aux escaliers et ascenseurs ;

c) Des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80m.

Chaque renvoi (1) indique que la surface est calculée en fonction de cette définition.

N.B.: La superficie du bassin d'une piscine ne constitue pas une superficie de plancher. Cette superficie doit être déduite de la surface de la construction.

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes

(2) Sont considérées comme annexes : les celliers en rez-de-chaussée, les appentis, les remises, les bûchers, les ateliers familiaux, les abris de jardin, le local de la piscine, les espaces intérieurs réservés au stationnement des véhicules.

(3) Vous édifiez des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes et ne bénéficiez pas d'un financement aidé de l'Etat,

mentionnez le nombre de logements réalisés et la surface créée.

(4) Vous édifiez des logements très sociaux à usage d'habitation principale et leurs annexes à l'aide d'un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ou vous réalisez des LLTS (logements locatifs très sociaux) dans les DOM, mentionnez le nombre de logements réalisés et la surface créée.

(5) Vous édifiez des logements locatifs sociaux à usage d'habitation principale et leurs annexes aidés par l'État, notamment à l'aide d'un prêt locatif à usage social (PLUS), d'un prêt locatif social (PLS), ou des logements en location-accession à usage d'habitation principale et leurs annexes à l'aide d'un d'un prêt social location - accession (PSLA), mentionnez le nombre de logements réalisés et la surface créée. Si vous réalisez dans les DOM des logements locatifs sociaux (LLS) ou des logements évolutifs sociaux (LES), mentionnez le nombre de logements réalisés et la surface créée.

(6) Vous édifiez des locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes à l'aide d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+), mentionnez

le nombre de logements réalisés et la surface créée

Locaux à usage d'hébergement

(7) Il s'agit essentiellement des hébergements aidés suivants : centres d'hébergement et de réinsertion sociale et hébergements d'urgence.

Mentionnez les surfaces qui bénéficient de l'aide accordée pour la construction.

1.2.2 - Extension de locaux existants destinés à l'habitation

(8) Si vous réalisez une extension de votre habitation principale ou un bâtiment annexe à cette habitation, indiquez les surfaces créées par le projet dans le tableau 1.2.1 et précisez s'il y a lieu, le prêt dont vous bénéficiez pour réaliser cette opération. Indiquez la surface actuelle de votre habitation à la ligne « Quelle est la surface existante conservée ?

N'est pas concidérée comme une extension, la transformation d'un garage ou d'un comble en pièce habitable.

Si l'extension concerne des logements destinés à l'habitat principal dans un bâtiment collectif, précisez le nombre total de logements de ce collectif.

1.2 3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

(9) Précisez le nombre de commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m². Indiquez ensuite la somme totale des surfaces, y compris celles annexes aux surfaces de vente (réserves,...).

(10) Sont considérés comme « entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public », les locaux servant au stockage de biens ou de marchandises ou constituant des réserves pour les surfaces commerciales.
(11) Préciser les surfaces des parcs de stationnement en souterrain, en surface et couverts ou en silo qui font l'objet d'une exploi-

tation commerciale. Ne sont pas concernés par cette rubrique, les parcs de stationnements liés à une construction.

(12) Exploitations agricoles : indiquez les surfaces correspondant aux locaux décrits. Ne sont pas inclus dans ces surfaces celles des locaux d'habitation, ni les surfaces commerciales ouvertes au public.
Centres équestres : indiquez les surfaces correspondant aux locaux destinés à abriter les animaux, le matériel, la nourriture et destinés à l'activité d'entraînement. Ne sont pas incluses dans ces surfaces, celles des locaux tels que l'accueil, le club House,...

2. Autres renseignements

Les deux taxes suivantes, le versement pour sous densité (VSD) et le versement pour dépassement du plafond légal de densité (VDPLD) ne sont pas cumulables.

2.1 - Versement pour sous densité (VSD)

- (13) Le versement pour sous densité est une taxe qui est due si votre projet n'atteint pas la densité « fiscale » définie par la commune dans le secteur où est situé votre projet.
- (14) Détermination du respect du seuil minimal de densité fixé par la commune : Seuil minimal de densité X Superficie de l'unité foncière.
- (15) La superficie de l'unité foncière constructible est la superficie de votre unité foncière apte à la construction. Exemple :
 - superficie de l'unité foncière située en zone constructible ;
 - superficie du terrain constructible après soustraction des superficies inconstructibles pour des raisons physiques;
 - superficie du terrain constructible après soustraction des superficies affectées par des servitudes ou prescriptions rendant inconstructibles une partie de l'unité foncière.
- (16) Cette surface de plancher résulte du calcul suivant :
 - Surface existante avant travaux Surface démolie.
 - Ces deux surfaces sont issues du cadre « Destination des constructions et tableau des surfaces » que vous avez rempli dans le formulaire de demande de permis ou de déclaration préalable.
- (17) La procédure de rescrit fiscal permet au contribuable, avant le dépôt d'une demande d'autorisation, de demander à l'administration de prendre formellement position sur sa situation de fait au regard d'un texte fiscal. Les cas de rescrit fiscal sont énumérés à l'article L. 331-40 du code de l'urbanisme.

2.2 - Plafond légal de densité (PLD)

- (18) Le versement pour dépassement du plafond légal de densité est une taxe qui est due si votre projet dépasse la densité « fiscale » déterminée par la commune sur l'ensemble de son territoire.
- (19) La surface à renseigner est la surface de plancher que vous avez indiquée comme démolie dans le cadre « Destination des constructions et tableau des surfaces » dans le formulaire de demande de permis ou de déclaration préalable.

4. Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

(20) L'article L. 524-6 du code du patrimoine, relatif à la redevance d'archéologie préventive, précise notamment que :

- la somme payée lors d'un diagnostic préalable réalisé sur votre demande est déduite du montant de la redevance à payer
- une nouvelle redevance n'est pas due, si une redevance a été payée au titre du terrain d'assiette (loi du 1er août 2003).